



**FERMETURE PARKING PLAN BARONCELLI
TRANSPORT CLASSE DE NEIGE**

Le 16 Mars 2026 de 7 h 00 à 10 h 00
Et le 20 Mars 2026 de 17 h 00 à 20 h 30

ARRETE N° 2026/03/42

Le Maire de la commune de VALERGUES (34130),

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales

Vu la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les Régions et l'état,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et de la voirie routière,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I-4^{ème} partie, signalisation de prescription absolue, approuvé par l'arrêté interministériel du 7 Juin 1977 modifié,

Vu l'arrêté n° 2021/01/029 du 29/01/2021, règlementant le stationnement du parking sis Plan Baroncelli à VALERGUES,

Vu la nécessité de disposer d'une zone sécurisée sur le Plan Marquis de Baroncelli, pour faciliter et de sécuriser le stationnement des bus destinés au convoyage des enfants dans le cadre de la classe de neige de l'Ecole Marcel Pagnol,

Considérant qu'il est nécessaire de fermer le parking sis Plan Marquis Baroncelli, Avenue Charles de Tourtoulon (voir plan), afin de garantir la sécurité de tous le 16 Mars 2026 de 7 h 00 à 10 h 00 et le 20 Mars 2026 de 17 h 00 à 20 h 30.

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement à tous les véhicules SAUF les bus destinés au convoyage des enfants, sur le parking sis Plan Marquis Baroncelli, Avenue Charles de Tourtoulon (voir plan), le 16 Mars 2026 de 7 h 00 à 10 h 00 et le 20 Mars 2026 de 17 h 00 à 20 h 30.

ARRETE :

Article 1 : Le parking sis Plan Marquis de Baroncelli, avenue Charles de Tourtoulon (voir plan), sera fermé et interdit au public, le 16 Mars 2026 de 7 h 00 à 10 h 00 et le 20 Mars 2026 de 17 h 00 à 20 h 30.

Article 2 : Le stationnement sera strictement interdit SAUF pour les bus destinés au convoyage des enfants, sur le parking sis Plan Baroncelli, avenue Charles de Tourtoulon (voir plan), le 16 Mars 2026 de 7 h 00 à 10 h 00 et le 20 Mars 2026 de 17 h 00 à 20 h 30.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame la secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur une toulousaine à l'entrée du parking et diffusé sur le site internet de la commune

Valergues, le 11 Mars 2026
Le Maire, Gérard LIGORA

